

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
05/03/2021**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
15/03/2021**Date de publication :**
15/03/2021**Le 14 mars 2021 à 10h00 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Mathieu DABAN, Anne-Cécile DUCOSSON, Nathalie FREMY, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES, Josette VALLAU, Aurore VERDIER et Fabrice WESTRELIN.**Étaient représentés :** -**Absent :** Lionel COUBRA**Secrétaire de séance :** Anne-Cécile DUCOSSON**DELIBERATION N° 2021-19****OBJET : Schéma directeur des risques d'inondation par les eaux pluviales et révision du zonage d'assainissement – Demandes de subventions**

En mai et décembre 2020, la commune a été impactée par les épisodes pluvieux localisés dans le département (épisode centennal). Cet épisode a mis en évidence un sous-dimensionnement du réseau d'évacuation au vu de l'intensité de l'évènement pluvieux. Il a aussi mis en évidence la nécessité d'anticiper ce type d'évènement pour disposer d'une organisation en cas de crise.

Les objectifs de l'étude proposée sont les suivants :

- Appréhender l'état du réseau pluvial et les points de dysfonctionnements quantitatifs (et qualitatifs) majeurs au regard de la réglementation ;
- Positionner le curseur quant au niveau d'aléa « assumable » sur la commune en termes de gestion de risque de « débordement du réseau et de ruissellement » ;
- Envisager les actions (chiffrées) à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif de ce curseur ;
- Partager ce constat avec les structures intercommunales voisines (notamment la CDC, ...,) ;
- Echanger sur la prise en compte des zonages dans les documents d'urbanisme et envisager des règlements spécifiques sur la commune en matière de gestion des eaux pluviales ;
- Préparer, anticiper, prévenir les effets d'évènements pluviométriques majeurs en communiquant sur le risque et en s'organisant pour la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, l'objectif de cette étude est à la fois de diagnostiquer les insuffisances du réseau d'eaux pluviales, de proposer des actions permettant de réduire ces insuffisances, de préparer les évènements d'intensité supérieure à celle du dimensionnement des ouvrages en place. Cette étude permettra également de disposer d'un plan à jour au format SIG du réseau d'eaux pluviales : cela constitue le socle de réflexion en cas de problème. A l'occasion de l'élaboration de ce plan sera réalisé un diagnostic visuel de l'état structurel et de l'état fonctionnel des ouvrages.

De même, cette étude s'attachera à réviser le zonage d'assainissement notamment en fonction des conclusions de l'analyse du bourg de Villagrains.

Enfin, un volet sur les économies d'eau sera abordé pour étudier notamment la problématique de l'arrosage du stade Goujon.

Plusieurs bureaux d'études ayant été contactés, seule une proposition Artélia pour 22 840 € HT. La durée de l'étude est estimée à 8 mois.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 20 % du montant HT de l'étude auprès du Département de la Gironde soit une aide de 4 568 €,
- de solliciter une subvention de 50 % du montant HT de l'étude auprès de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne soit une aide de 11 420 €,
- de solliciter un Fonds de Concours de 10 % du montant HT de l'étude auprès de la Communauté de Communes de Montesquieu soit une aide de 2 284 €,
- d'acter le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Schéma directeur des risques d'inondation par les eaux pluviales et révision du schéma d'assainissement	22 840 €	Département de la Gironde	20 %	4 568 €
		Agence de l'Eau Adour-Garonne	50 %	11 420 €
		Fonds de concours - Communauté de Communes de Montesquieu	10 %	2 284 €
		Autofinancement	20 %	4 568 €
TOTAL HT	22 840 €	TOTAL		22 840 €

- d'autoriser Mme Le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier et le devis correspondant.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 14 mars 2021

Le Maire



Anne-Marie CAUSSÉ